



Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Modification à la carte policière

#### Trois municipalités des Laurentides font le choix de la Sûreté du Québec

Sainte-Julie, le 23 octobre 2009 - Les élus des villes de Piedmont, Saint-Hippolyte et Sainte-Anne-des-Lacs ont fait le choix de mettre fin à la Régie de police de la Rivière-du-Nord pour opter pour une desserte policière offerte par la Sûreté du Québec. C'est aujourd'hui qu'avait lieu, à Saint-Jérôme, l'assermentation de près d'une trentaine de policiers et policières qui porteront dorénavant les couleurs de la SQ.

« Nous sommes heureux d'accueillir dans nos rangs ces hommes et ces femmes de la défunte Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale. Je suis convaincu qu'ils apprécieront oeuvrer au sein d'un corps policier qui offre des plans de carrière intéressants et à l'intérieur d'une organisation syndicale en mesure de leur offrir les services dont ils ont besoin », a déclaré Jean-Guy Dagenais, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPO).

M. Dagenais a souligné que le choix des élus de ces trois villes des Laurentides montre encore une fois la capacité de la Sûreté du Québec à offrir à de plus en plus de citoyennes et citoyens du Québec des services policiers adaptés aux réalités locales. « Les sondages réalisés par la SQ montrent d'ailleurs, année après année, que la clientèle que nous desservons est satisfaite dans une proposition oscillant aux alentours de 80 %. De plus en plus d'élus municipaux font le choix de la SQ pour la qualité de nos services et pour les économies substantielles générées par l'option SQ », a poursuivi M. Dagenais.

Par ailleurs, le président de l'APPO a tenu à rappeler l'importance d'aller de l'avant en offrant à toutes les municipalités de 100 000 habitants et moins, incluant celles des deuxièmes couronnes des villes de Montréal et Québec, la possibilité de signer une entente de service avec la Sûreté du Québec. « Il n'y a pas de raison, à la lumière des succès que nous remportons, que des maires n'aient pas la possibilité de faire des économies considérables uniquement à cause du nombre de contribuables qu'ils représentent. Les contribuables et leurs élus municipaux sont les mieux placés pour ce choix et ils doivent pouvoir l'exercer », a insisté M. Dagenais.

M. Dagenais s'interroge par ailleurs sur la pertinence de la décision du ministre de la Sécurité publique qui consiste à imposer un moratoire d'une quinzaine de mois sur les nouvelles intégrations à la SQ. « Nous savons que d'autres élus locaux considèrent sérieusement l'abolition de leur sûreté municipale pour passer à la SQ. Nous souhaitons que les maires qui désirent offrir à leurs concitoyens une desserte SQ n'hésiteront pas, à cause de ce moratoire injustifié selon nous, à la demander », a conclu le président de l'APPO.

Cette nouvelle intégration contribue à l'uniformisation de la qualité de la desserte policière et à la professionnalisation des ressources déployées dans un contexte où le ministère de la Sécurité publique travaille à l'intensification des actions policières de façon à lutter plus efficacement contre le crime.

Depuis 2001, près de 1 500 policiers et policières de municipalités ont été intégrés à la Sûreté du Québec. L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est la plus importante organisation syndicale policière au Québec avec 5 200 membres.

-30-

Renseignements : Laurent Arel - 514 823-8474

Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec